

Arrêté n° 2023-6168/GNC-Pr du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Mme le docteur Julie Langlais en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, Mme le docteur Julie Langlais est nommée en qualité de praticien hospitalier au service de cardiologie du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter de la date de sa prise de fonctions effective constatée au vu d'un procès-verbal d'installation dans ses fonctions établi par la direction de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2023-6170/GNC-Pr du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Mme le docteur Hélène Meunier en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, Mme le docteur Hélène Meunier est nommée en qualité de praticien hospitalier au dispositif d'actions médico-sociales précoces (DAMSP) du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter de la date de sa prise de fonctions effective constatée au vu d'un procès-verbal d'installation dans ses fonctions établi par la direction de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2023-6172/GNC-Pr du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Mme le docteur Ana Ruiz en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret et classement de ce praticien dans le corps des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, Mme le docteur Ana Ruiz est nommée en qualité de praticien hospitalier au service d'imagerie médicale du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter du 4 août 2023.

Article 2 : A compter de la même date, l'intéressée est classée au 5^e échelon de la grille des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie, avec une ancienneté conservée de 5 mois et 11 jours.

Article 3 : A compter de la même date, l'intéressée est informée qu'elle est soumise à une période probatoire d'un an d'exercice effectif de fonctions, conformément aux dispositions de l'article 12 bis de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2023-6174/GNC-Pr du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Mme le docteur Cassandre Wanpouille en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret et classement de ce praticien dans le corps des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, Mme le docteur Cassandre Wanpouille est nommée en qualité de praticien hospitalier au service d'imagerie médicale du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter du 5 août 2023.

Article 2 : A compter de la même date, l'intéressée est classée au 3^e échelon de la grille des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie, avec une ancienneté conservée de 19 mois et 3 jours.

Article 3 : A compter de la même date, l'intéressée est informée qu'elle est soumise à une période probatoire d'un an d'exercice effectif de fonctions, conformément aux dispositions de l'article 12 bis de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2023-6176/GNC-Pr du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Mme le docteur Cécile Boulet en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, Mme le docteur Cécile Boulet est nommée en qualité de praticien hospitalier au service de néonatalogie-réanimation néonatale du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter de la date de sa prise de fonctions effective constatée au vu d'un procès-verbal d'installation dans ses fonctions établi par la direction de l'établissement.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2023-6178/GNC-Pr du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de M. le docteur Christophe Assie en qualité de praticien hospitalier au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret et classement de ce praticien dans le corps des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 12 de la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 susvisée, M. le docteur Christophe Assie est nommé en qualité de praticien hospitalier au service des urgences du centre hospitalier territorial Gaston Bourret, à compter du 4 août 2023.

Article 2 : A compter de la même date, l'intéressé est classé au 8^e échelon de la grille des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie, avec une ancienneté conservée de 20 mois.